

Nouvelles directives contre le coronavirus dès le 12 décembre

Affiche officielle

La Confédération renforce les mesures contre le coronavirus

11.12.2020

A partir du 12 décembre dans toute la Suisse :



Fermeture
A 19h :



Restaurants
et bars



Musées et
bibliothèques



Magasins
et marchés



Établissements de
loisirs et de sport

Exceptions possibles pour les cantons avec une bonne situation épidémiologique



**Interdiction des
manifestations**

Exceptions: offices religieux,
funérailles, manifestations poli-
tiques, assemblées législatives



**Culture et sport:
max. 5 personnes**

Activités sportives et culturelles:
max. 5 personnes. Exceptions: enfants et
jeunes jusqu'à 16 ans, sportifs et acteurs
culturels professionnels.

**Mesures toujours
en vigueur :**



Rencontres privées:
max. 10 personnes



Rencontres privées:
max. deux ménages
(recommandation)



Télétravail
(recommandation)



Port du masque:
extension de l'obligation



Règles pour
les restaurants



Enseignement à distance
dans les hautes écoles



Restriction du nombre de
clients dans les magasins



Rassemblements:
max. 15 personnes



Discothèques et
boîtes de nuit fermées



Règles pour les
domaines skiables



Chants: seulement
en famille et à l'école

Certains cantons ont fixé des règles plus strictes



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesrat
Conseil fédéral
Consiglio federale
Cussegl federal
Federal Council



Réduire
les contacts



Porter un
masque



Respecter les
règles d'hygiène
des mains



Respecter
les distances

Conférence (11.12.2020 /14h) du Conseil Fédéral **Nouvelles mesures entrant en vigueur (dès samedi 12.12.2020)**

Les manifestations seront interdites, à l'exception des offices religieux, des funérailles, des manifestations politiques et des assemblées législatives. **Les activités sportives et culturelles seront restreintes à cinq personnes. Fermeture des établissements de sport et de loisirs à 19h.**

...

Les nouvelles mesures entreront en vigueur samedi. Elles seront limitées jusqu'au 22 janvier 2021....

Le Conseil fédéral a pris vendredi de nouvelles mesures restrictives pour lutter contre la pandémie de coronavirus....

Fermeture entre 19h et 6h... Magasins, marchés, musées, bibliothèques, centres de loisirs ou de sport devront se plier aux mêmes horaires. Les offres à l'emporter et de livraison pourront elles se poursuivre jusqu'à 23h...

Mais des exceptions sont prévues pour les cantons les moins touchés. Les établissements pourront rester ouverts jusqu'à 23h. Plusieurs conditions doivent toutefois être réunies. Le taux de reproduction doit rester en dessous de "un" pendant sept jours, et l'incidence journalière sur sept jours doit rester sous la moyenne suisse durant une semaine.

Par ailleurs, les cantons doivent disposer de capacités suffisantes dans les centres de traçage des contacts et dans les services de santé...

Le Conseil d'Etat Valaisan communique (11.12.2020/18h)

Les cantons dont l'évolution épidémiologique est favorable peuvent cependant étendre les heures d'ouverture des bars et des restaurants, des commerces ainsi que **des établissements culturels, de loisirs ou de sport. Ils doivent également garantir le traçage des contacts et le bon fonctionnement de leur système de soins de santé grâce à des capacités suffisantes (*plan de protection spécifique à la branche*).** Ces différents critères étant remplis par le canton du Valais, le Conseil d'Etat a décidé, sous réserve d'autres dispositions contraires, qu'à partir du 14 décembre 2020, les établissements de divertissements et de loisirs pourront également, sous réserve d'autres dispositions contraires, ouvrir au-delà des horaires d'ouverture fixés par la Confédération, pourront être ouverts jusqu'à 22h00. Les activités sportives de loisir seront autorisées à condition de ne pas les pratiquer à plus de cinq personnes à la fois...